



# Protocole sanitaire

---

De l'association LITTORAL ESCALADE

Par le respect de ce protocole, l'association Littoral Escalade souhaite maintenir ses activités en préservant la santé de ses licenciés sans permettre au virus de se propager davantage.

Pour cela, nous appliquerons scrupuleusement les règles suivantes, conformément aux recommandations de l'Etat et de la FFME (Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade) :

## **I Contrôle des flux et capacités d'accueil**

Le nombre total de personnes présentes sera limité à 27, soit 20 pratiquants licenciés, 6 pratiquants en licences découvertes et 1 encadrant.

Afin de permettre au plus grand nombre de venir pratiquer, nous accueillerons les groupes sur des horaires définis.

L'inscription au créneau de grimpe se fera via un formulaire en ligne sur notre site internet. Cela permettra une meilleure traçabilité des entrées et un meilleur roulement des pratiquants.

Pour permettre la distanciation physique, un marquage au sol sera appliqué pour gérer les zones d'attente, de circulation et les sanitaires. L'entrée dans l'établissement se fera par l'entrée principale et la sortie se fera par l'issue de secours afin d'éviter les croisements. Les pratiquants devront venir directement en tenue.

Afin d'éviter le brassage d'un trop grand nombre de personnes, les grimpeurs attendront à l'extérieur que l'encadrant aille les chercher.

## II Protocoles d'hygiène, gestes barrières et mesures de protection

Les gestes barrières actuellement en vigueur devront être respectés.



A ceux-ci s'ajoutent les gestes barrières spécifiques à l'escalade, préconisés par la FFME :

### *Désinfection des mains*

L'association mettra du gel hydro-alcoolique à disposition. Chaque grimpeur devra en appliquer à l'entrée et à la sortie des installations, ainsi qu'avant et après chaque voie ou bloc.

### *Port du masque*

Chaque grimpeur apportera son propre masque. Le masque sera obligatoire dès l'entrée dans l'établissement, au sol dans les zones d'attentes et de déplacement. Il est fortement recommandé de le garder pour grimper car son utilisation protège efficacement les autres grimpeurs mais également les prises, la corde et la surface de la SAE en évitant toutes les projections.

Pour les groupes jeunes, il sera obligatoire dès l'entrée dans l'établissement et jusqu'à sa sortie.



### *Gestion des affaires personnelles*

Les grimpeurs viendront directement en tenue de sport propre. Celle-ci devra être lavée après chaque séance.

Être pieds nus sera interdit dans les installations et le port d'un t-shirt sera obligatoire.

Chaque grimpeur viendra avec son masque, son gel hydro-alcoolique, ses mouchoirs... Pas d'échange de matériel ou d'objet entre pratiquants pendant la séance.

Les bouteilles d'eau, gourdes et matériels de grimpe seront individuels et marqués au nom du grimpeur.

Les sacs des grimpeurs ne devront pas être en contact les uns avec les autres.

### *Le matériel d'escalade*

Pour les séances adultes, des baudriers seront mis à disposition par séance ainsi que des systèmes d'assurage. Il n'y aura aucun prêt de chaussons.

Les personnes souhaitant grimper et ayant du matériel de grimpe devront ramener leur propre matériel (baudrier, système d'assurage, chaussons, magnésie (formule liquide à privilégier)).

Le matériel prêté (baudriers et systèmes) sera placé en fin de séance dans un bac, et le responsable de créneau nettoiera les systèmes et baudriers en fin de séance pour la séance d'après.

Les cordes seront installées à demeure en moulinette, l'assureur devra se laver les mains avant et après chaque utilisation car il nous sera impossible de les mettre en quarantaine en raison de la fréquence d'utilisation.

### *Mesures de protection*

Le protocole devra être signé à l'entrée de l'établissement et par les parents pour toutes les personnes mineures (groupe jeunes et adultes). Des affiches seront mises en place pour rappeler les règles en vigueur.



Pendant la pratique, en plus des gestes barrières, les grimpeurs devront laisser une distance de 3 dégaines verticales entre eux et les grimpeurs voisins. Seule la grimpe en moulinette sera autorisée.

Les zones d'attente et de circulation devront être respectées.

### *Planning des séances*

**Les séances adultes** seront divisées en deux vagues de grimpeurs, chacune de 1h30.

Chaque créneau sera mis en ligne avec un formulaire d'inscription permettant de limiter le nombre de grimpeurs à 20 et de recenser les prêts de matériels. Les grimpeurs ont la possibilité de s'inscrire sur 2 séances par semaine.